

Introduction – Objectifs

Les ordonnances de pansements représentent un budget important, dépassant 618 millions d'euros pour l'année 2015.⁽¹⁾ Les prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) relatives aux pansements représentaient, en 2015, 34,3 % de ce montant, soit **212,1 millions d'euros**, classant ainsi les pansements au **4^{ème} poste** de dépenses des PHEV.⁽¹⁾

L'objectif de ce travail est d'établir un **état des lieux** des **ordonnances de sortie de pansements**, rédigées au sein des unités de soins du CHU de la Conception ou prescrites en hospitalisation à domicile (HAD) pour les patients présentant des **plaies chroniques ou chirurgicales**.

(1) BO Santé – Protection sociale – Solidarité n°2016/10 du 15 novembre 2016

Matériel et méthodes



Audit d'une journée dans les unités de soins
« Prise en charge des plaies »



Recueil des ordonnances de sortie de pansements

- des patients sortant d'une unité de soins
- des patients en HAD provenant d'autres hôpitaux



Analyse des ordonnances de sortie de pansements

5 paramètres étudiés :

- Informations sur la plaie
- Nom commercial ou classe du pansement
- Taille du pansement
- Durée de prescription
- Fréquence de réfection du pansement

Résultats

Au total, **22 prescriptions** ont été analysées :

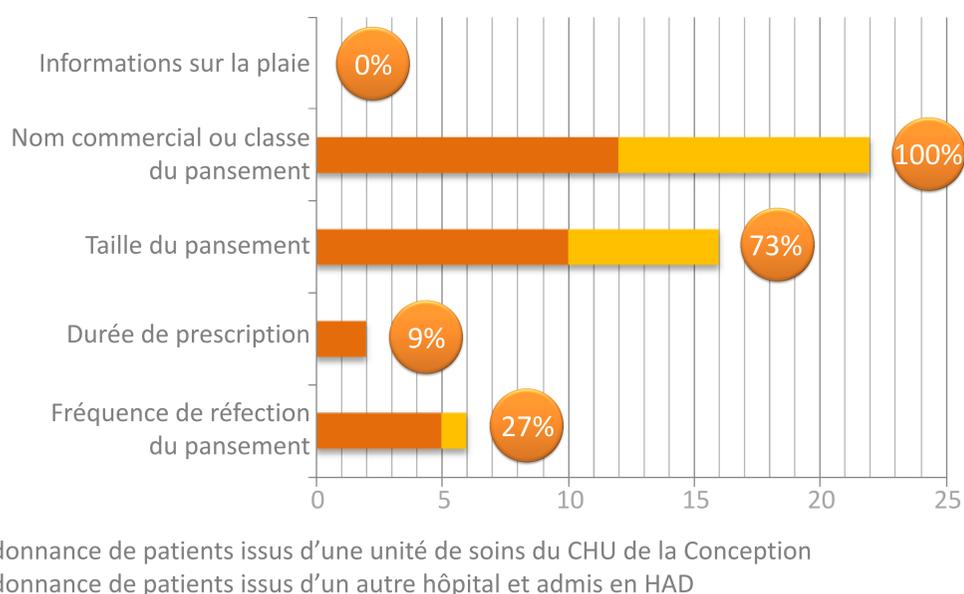
- ⇒ 12 ordonnances des unités de soins du CHU de la Conception,
- ⇒ 10 ordonnances de patients admis en HAD provenant d'autres hôpitaux.

La majorité des ordonnances recueillies était rédigée par des **internes** en médecine.

- Aucune ordonnance ne mentionnait d'informations sur la plaie.
- Le nom commercial ou la classe du pansement figurait sur les 22 ordonnances.
- 16 ordonnances précisaient la taille du pansement souhaitée.
- Seulement 2 ordonnances présentaient une courte durée de prescription (≤ 15 jours).
- 6 ordonnances détaillaient la fréquence de réfection des pansements.

Les habitudes de prescription semblent proches au sein des différents hôpitaux, toutes les ordonnances analysées étant **incomplètes**.

Présence des paramètres étudiés
sur les ordonnances de sortie de pansements recueillies



Discussion et conclusion

Les ordonnances de sortie de pansements sont incomplètes. Pourtant, il paraît important de disposer d'informations supplémentaires pour assurer, en milieu officinal, la délivrance de pansements adaptés au type de plaie, durant une période déterminée, en respectant les fréquences de changement.

Afin de rationaliser les dépenses induites par l'hôpital, il convient de sensibiliser les prescripteurs et de leur proposer des modèles d'ordonnance informatisés pré-rédigés.

Le premier modèle d'ordonnance a été mis en place en gynécologie pour les plaies post-opératoires de type césarienne. L'observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et des innovations thérapeutiques (OMÉDIT) PACA – Corse mène actuellement un travail d'harmonisation des ordonnances de sortie de pansements.